

22-23 Janvier 2022
Complexe Sportif Maurice Baquet
Rue Guy Rabourdin
CHELLES

CHAMPIONNAT
DEPARTEMENTAL D1 GAF
EQUIPE TR 1-2
ET FEDERAL A



INFORMATIONS

ORGANIGRAMME GENERAL





CD SEINE ET MARNE

Ordre de passage prévisionnel - GAF - DEPT 77 - D1 FED A et TR 1-2 / EQUIPE du 22/01/2022 au 23/01/2022 Gymnase Maurice Baquet - Rue Guy Rabourdin - CHELLES

22/01/2022

Plateau A TR 2 10-15 et TR 1 9-11 - 12:00		
Fed A - Trophée Régional 2 - 10-15 ans	4	13:15 - 14:20
Fed A - Trophée Régional 1 - 9-10-11 ans	2	14:20 - 15:25
Fed A - Trophée Régional 2 - 10-15 ans	1	
PALMARE	S - 15:35	

T+-16:15	
4	16:15 - 17:45
5	17:45 - 19:04
4	19:04 - 20:24
	4 5 4

Plateau B TR 2 9-11 ANS - 12:00		
Fed A - Trophée Régional 2 - 9-10-11 ans	4	13:15 - 14:20
Fed A - Trophée Régional 2 - 9-10-11 ans	3	14:20 - 15:25
PALMARE	S - 15:35	22.13030.111141113

TR 2 10-13 ANS - 16:15		
Fed A - Trophée Régional 2 - 10-13 ans	5	16:15 - 17:44
Fed A - Trophée Régional 2 - 10-13 ans	5	17:44 - 19:05
Fed A - Trophée Régional 2 - 10-13 ans	5	19:05 - 20:25
PALMARI	S - 20:35	

23/01/2022

Plateau A TR 1 10-15 et 10-13 - 09:00		
Fed A - Trophée Régional 1 - 10-15 ans	4	10:15 - 11:20
Fed A - Trophée Régional 1 - 10-13 ans	3	11:20 - 12:25
Fed A - Trophée Régional 1 - 10-15 ans	1	
PALMAR	ES - 13:30	

FED A 10-1	3 12-15 14+ - 14:15	
Federale A 12-15 ans GAF	4	14:15 - 15:20
Federale A 10-13 ans GAF	2	15:20 - 16:30
Federale A 14 ans et plus GAF	3	15:20 - 16:30

Plateau B TR 2 10 ANS ET + - 09:00		
Féd A - Trophée Régional 2 - 10 ans et +	4	10:15 - 11:20
Féd A - Trophée Régional 2 - 10 ans et +	4	11:20 - 12:23
Féd A - Trophée Régional 2 - 10 ans et +	4	12:23 - 13:30
PALMARE	S - 13:30	

FED A 10-11 10+ - 14:15		
Federale A 10 ans et plus GAF	4	14:15 - 15:20
Federale A 10 ans et plus GAF	4	15:20 - 16:15
PALM	MARES - 16:30	

PROTOCOLE SANITAIRE

Contrôle du pass sanitaire ou vaccinal (en function des decisions gouvernementales) obligatoire pour toutes personnes agées de + de 12 ans et 2 mois. (parents, enfants accompagnants, entraîneurs, juges, bénévoles) réalisé par un bénévole du club

Les gymnastes devront rapporter un sac afin de mettre toutes leurs affaires à l'intérieur pendant la durée de la compétition ainsi que leur sac de magnésie. Les vestiaires seront mis à disposition seulement pour se changer.

Lavage des mains obligatoire à l'entrée du gymnase.

Port du masque obligatoire.

Suivre le fléchage de circulation.

Public accepté, les gymnastes et parents seront amenés à quitter le gymnaste après la compétition de leur enfants. Les recompenses seront données aux entraîneurs le jour de la compétition ou il faudra contacter le club de Chelles afin de pouvoir les récupérer.

Ces mesures seront amenées à évoluer en fonction des directives gouvernementales, préfectorales et municipales.

MEMO

- Musique: A télécharger sur DJ GYM jusqu'au 12 Janvier 2022
- Forfait via ENGAGYM: jusqu'au 12 Janvier 2022
- Engagements des juges via le lien google : avant le 12 Janvier 2022
- **Réunions des juges** : se référer à l'organigramme des Juges
- Licences à télécharger AVANT l'évènement
 - ° Contrôlées avec photos sur smartphone, tablette ou support papier
 - lcône pour téléchargement des licences de l'évènement disponible dans ENGAGYM en fin de ligne de l'évènement
- **Responsable plateau**: Bénédicte GRIMOUX Tél: 06 60 26 19 10 Mail: benedicte.grimoux@gmail.com

ENGAGEMENTS

A effectuer via l'interface de votre club de l'Extranet Fédéral

PAIEMENTS

A EFFECTUER APRES LA DATE DE LA COMPETITION A PARTIR DU LUNDI 24 JANVIER 2021

- Tarifs pour les compétitions départementales équipes : 25 €
- Virements bancaires
 - o IBAN: FR76 1870 6000 0014 8220 1600 076 BIC AGRIFRPP887
 - o Bordereau de paiement délivré après l'évènement sur l'interface fédérale

FORFAITS - CERTIFICATS MEDICAUX

DECLARATION D'UN FORFAIT

• Uniquement dans Engagym

- ° Modifier l'engagements sur l'extranet Fédéral
- ° Information répercutée automatiquement auprès des responsables techniques et administratifs

• AVANT LE 12 JANVIER 2022

- ° Pas de certificat médical à envoyer
- ° Pas d'amende
- º Déduction du prix de l'engagement s'il n'y a pas de demande de repêchage

A PARTIR DU 13 JANVIER 2022

- Amende pour forfait, sauf envoi par mail ou en PJ d'un certificat médical lors de la déclaration sur l'Extranet
- ° Prix de l'engagement dû

En cas de forfait avant ou moins de 10 jours avant la compétition, le club est dans l'obligation de présenter un juge.

CERTIFICAT MEDICAL

- A fournir en pièce jointe de la déclaration sur l'Extranet
- OU à envoyer UNIQUEMENT par mail à Sonia ESPIRE : <u>cdgym77.secretariat@gmail.com</u>, au plus tard le mardi suivant la compétition. Indiquer le club, la catégorie et le niveau de la gymnaste concernée.

MUSIQUES

Les musiques devront être obligatoirement téléchargées via DJ GYM sur l'Extranet Fédéral

AVANT LE 12 JANVIER 2022

Prévoir une clé USB pour pallier aux éventuels problèmes sur place.

Utilisation **OBLIGATOIRE** de DJ GYM. Les clefs et/ou CD (de secours) seront uniquement utilisés en cas de dysfonctionnement de DJ GYM.

Attention: les musiques de la saison précédente ne sont pas conservées.

MONTEES DE BARRES

Montée possible des 2 porte-mains de 5 ou 10 cm si la gymnaste touche le sol avec les pieds (barre supérieure) ou le bassin (barre inférieure)

Les demandes de montées de barres doivent être faites via Engagym ou lors de la réunion des iuges.

Si la demande n'a pas été faite dans les temps, la gymnaste ne pourra pas modifier la hauteur des barres.

ENTRAINEURS

- Nombre par équipes : se référer à la règlementation nationale GAM GAF.
- Tenue:
 - Survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport
 - Débardeurs, pantacourt, short, legging et claquette non autorisés.
 - ° Chaussures de sport ou chaussons de gymnastique
 - ° Tenue identique pour les 2 entraîneurs

CONTRÔLE DES LICENCES (AVEC PHOTO) - GYMNASTES, ENTRAÎNEURS ET JUGES

- Effectué par le responsable plateau AVANT le passage en salle d'échauffement
- **Télécharger les licences AVANT la compétition** (prévoir des copies d'écran en cas de mauvaise réception réseau dans les gymnases)

TENUES DES GYMNASTES

Cf brochure générale de la FFG: la pénalisation sera appliquée.

La tenue des gymnastes en compétition doit être conforme à la règlementation. Le port du short sera systématiquement pénalisé (sur le total individuel)quelque-soir la raison de la demande : - 0.30 de pénalité

ECHAUFFEMENT POUR LES COMPETITIONS EQUIPES

- Fédérales A: 3 minutes pour toutes les categories, 35"/ gym en individual et 2 sauts maxi par gymnastes en équipe ou en individual.
- Performance: 5 minutes pour le programme performance, filière nationale et régionale, 1 min / gymnaste, au sol 5 min quelque soit le nombre de gymnaste et 4 sauts max d'échauffement, aux barres, un 1 er passage de 20 sec puis un 2 ème passage de 40 sec.
- Performance Code FIG: 7 minutes pour le programme FIG aménagé, 1'20"/ gym à ajuster en fonction du nombre de gymnastes par agrès, 5 sauts d'échauffement au max, aux barres, 2 passages de 40 sec.

PALMARES

- Les équipes/gymnastes doivent assister au palmarès
- L'organisateur se réserve le droit d'avancer l'heure du palmarès
- Informer les organisateurs au cas où une équipe serait incomplète ou absente au palmarès

JUGEMENT:

RESPONSABLE DU JURY

Samedi 22 Janvier 2022 : Anaëlle AIME et Audrey FROLOIS

Dimanche 23 Janvier 2022 : Maily VASCONCELOS et Hugo LAVENTURIER

cdgym77.jugementgaf@gmail.com - Tél: 07.63.41.64.07

JURYS

Le lien pour le coupon-réponse est à completer avant le 12 Janvier 2022 :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/11416P3JN30blyGbrC8NMQHje9fruTeFFzhQrjAtDB2E/edit?usp=sharing

TENUE DES JUGES

Les juges doivent être en tenue : tailleur, jupe ou pantalon bleu marine ou noir et chemisier ou pull blanc. Le juge qui ne sera pas en tenue, ne pourra pas officier. L'amende pour absence de juge sera appliquée.

REUNIONS DES JUGES

- Présence PONCTUELLE OBLIGATOIRE à la réunion de tous les juges (convoqués et juges de club)
- Charge à chaque club de tout mettre en œuvre pour présenter le-les juges demandés.
- Les juges doivent être en possession de leur livret de juge
- Amende pour retard ou absence de juge : 160€